



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## VILLE DE BRUNOY

### EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35  
Nbre de Présents : 27  
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8  
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.064/V

**OBJET :** RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE POUR 2025-2031

SEANCE DU 23/09/2025

LE MARDI VINGT-TROIS SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.  
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,  
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,  
Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI,  
Monsieur Lionel SENTENAC, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,  
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,  
Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Serafino SERRAVALLE,  
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET,  
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,  
Madame Agnès BONAFOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

**POUVOIRS :**

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,  
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,  
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,  
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,  
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,  
Monsieur Guillaume PEYTAVIN départ à 21h04 a donné pouvoir à Monsieur Timotée DAVIOT,  
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,  
Monsieur Arnaud DEGEN a donné pouvoir à Madame Agnès BONAFOUS

**Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex**

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : [monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr](mailto:monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr) - [www.brunoy.fr](http://www.brunoy.fr)

*Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire*

SEANCE DU 23/09/2025

**OBJET :**     **RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE POUR 2025-2031**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017 dans laquelle le positionnement de l'Etat vis-à-vis de l'information jeunes est conforté,

VU le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

VU l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « information jeunesse »,

VU la délibération n°21.091/V du Conseil Municipal en date du 09 décembre 2021 relative au renouvellement de la labellisation du point d'information jeunesse 2021/2024,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la labellisation pour 2025/2031,

Sa Commission Jeunesse, Sport, Culture et Evènementiel entendue,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte A L'UNANIMITE**

SEANCE DU 23/09/2025

**OBJET :** RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION DU POINT INFORMATION JEUNESSE POUR 2025-2031

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la demande qui sera à déposer sur le quatrième trimestre 2025 portant sur le renouvellement de la labellisation du Point Information Jeunesse qui sera présentée à la commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative en Ile de France,

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à la signer pour une durée de six ans soit jusqu'au 02 janvier 2031 ainsi que tous les actes s'y rapportant.

**ARTICLE 3 :** DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 24/09/2025



Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2025

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.064/V

Objet de l'acte : RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION DU POINT INFORMATION  
JEUNESSE POUR 2025-2031

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes  
réglementaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250923-BRU\_DE\_25047\_1-DE

Date de l'acte : 23/09/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU\_DE\_25047\_1

Date de réception en Préfecture : 24 septembre 2025